Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_22-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-022. FINANCES. PARTICIPATION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2026

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER -Maire.

Le Conseil Municipal est invité à approuver annuellement le budget primitif et notamment les participations aux structures intercommunales. Elles sont débattues au sein de chaque syndicat, par les représentants des communes qui doivent ensuite entériner dans leurs propres budgets, les modalités de versement des dites participations.

La crise sanitaire a fortement impacté les structures intercommunales. **La piscine intercommunale** est mise en fragilité par une situation inédite qui mobilise les élus actuellement.

Les difficultés financières du département d'Ille-et-Vilaine l'ont contraint à supprimer la subvention de fonctionnement pour **le syndicat de musique** en 2025 qui représentait 43 836€ en 2024, dernière année d'attribution de ladite subvention.

Les participations 2026 sollicitées sont les suivantes, étant précisé que le syndicat de restauration a maintenu le principe de ne pas demander des participations communales comme c'est le cas depuis 2024 :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	2023	2024	2025	2026
L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DE RIVE SUD	50 035.00 €	46 879.50 €	50 805.00 € Dont subvention exceptionnelle (3 307 €)	45 780 €
RESTAURATION	15 229.41 €	0.00 €	0.00 €	0. €
PISCINE DE LA CONTERIE	35 697.00 €	45 548.00 €	91 804.00 € Dont subvention exceptionnelle (16 992 €)	84 930€
TOTAUX	**100 961.41 €**	**92 427.50 €**	**142 159.00 €**	**130 710 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_22-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (21/21 voix) le Conseil Municipal :

APPROUVE les participations proposées ci-dessus aux syndicats intercommunaux qui seront inscrits au chapitre 65, article 6554 du budget 2026.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine